

éclat
BRANCHE
des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs
et de l'animation agissant pour l'utilité sociale

En fonction du type de structure dans laquelle il travaille, il doit disposer d'une formation aux premiers secours (PSC1) et se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité des structures d'accueil notamment relatives aux accueils collectifs de mineurs (déclaration, conditions d'encadrement, projet, assurance en responsabilité civile et mesures d'hygiène et de sécurité, etc.).

Animatrice socio-éducative et culturelle

Animateur socio-éducatif et culturel



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Structurer et gérer un projet d'animation (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, évaluer le projet, etc.)
- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités favorisant l'expression, la participation active et la créativité des publics
- Développer une relation de respect et de confiance mutuels avec les publics
- Identifier les besoins et attentes des différents publics
- Susciter l'intérêt, l'autonomie, l'expression, l'émancipation et la curiosité
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis
- Elaborer le budget prévisionnel et assurer la gestion et le suivi budgétaire

Connaissances

- Réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Techniques d'animation de groupe
- Méthodes pédagogiques
- Normes de sécurité pour les espaces et établissements recevant du public

Savoir-être

- Accessible
- Agile
- Méthodique
- Autonome
- Créatif
- Dynamique
- Pédagogue

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS mention ASEC, bac professionnel ou diplômes équivalents dans le domaine de l'animation

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : intégration d'un volet "santé / accompagnement bien-être" ou "sensibilisation à l'environnement" dans les activités, accentuation des tâches administratives : communication, rendu compte de l'activité, etc.

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : Suivi et rendre compte de son activité, gestion de projet, communication

Animatrice socio-éducative et culturelle

Animateur socio-éducatif et culturel



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
complémentaires (niveau 1)	(niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Encadrant des activités physiques et sportives • Intervenant de pratiques artistiques • Professeur / animateur technicien	• Directeur de centre de loisirs • Coordinateur ou chargé de projet • Formateur pour adultes • Animateur nature environnement • Animateur scientifique • Animateur petite enfance crèche • Animateur sportif • Animateur patrimoine et tourisme	• Chargé d'animation réseau ou vie associative • Médiateur culturel • Médiateur social

Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.)	• AES auprès de personnes en situation de handicap ou personnes âgées (BAD) • Animateur socio-sportif (Sport) • Moniteur éducateur (Sport)	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.